[redacted]

ISSN 0980-8507

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 16 du 15 juin 1994

Blé - Fin des traitements fongicides.
Pyrale du maïs - Sorties plus tardives.
Colza de printemps - Traitement fongicide.
Colza d'hiver - Alternaria.

Blé

Les derniers blés arrivent en floraison et les traitements contre la septoriose, qui est maintenant très visible sur les feuilles supérieures des plantes non traitées, doivent se terminer. A partir de ce stade, les effets des fongicides chutent très rapidement.

Pucerons

Quelques pucerons sont observés sur feuillage. Leur passage sur épis n'est que très exceptionnel et tout traitement inutile.

Nous vous rappelons qu'en Lorraine les traitements contre les pucerons sur épis sont rarement nécessaires, les insectes utiles sont suffisamment nombreux pour contrôler les populations. Une pyréthrinoïde mise à contre-temps risquerait de produire un effet inverse à celui recherché, en éliminant ces auxiliaires.

Un traitement ne se justifierait que si plus d'un épi sur deux était colonisé.

Pyrale du maïs

La chrysalidation des chenilles de pyrale dans notre cage d'élevage n'a pas encore débuté.

Ceci laisse présager un vol assez tardif, surtout si les températures fraîches actuelles se maintenaient.

Le traitement ne devrait pas intervenir avant la mi-juillet.

Pois

Pas de captures de tordeuses pour l'instant.

Colza de printemps

Réaliser le traitement fongicide contre le **sclerotinia** dès le début de la floraison.

Colza d'hiver

Surveiller tout particulièrement les parcelles grêlées.

Ces colzas sont très sensibles aux attaques d'**alternaria**.

Cette maladie ne se développe que dans quelques parcelles.

Le traitement ne se justifie plus 3 semaines avant la récolte.

P 399

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51

SPV

ABONNEMENT ANNUEL 310 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507